

RESOLUTION FINALE

Considérant

- la légitime attente des habitants d'une information claire, transparente et fiable sur les conditions de fonctionnement des installations nucléaires situées dans le voisinage de Cattenom mais aussi celles qui se situent dans le périmètre de la Grande Région et dans sa proximité ;
- l'inquiétude suscitée par le drame japonais dans le complexe nucléaire de Fukushima, qui démontre que le risque « résiduel » des installations nucléaires est bien réel et ne peut jamais être exclu ;
- la nécessité d'un contrôle préventif sur l'état technique et les conditions de fonctionnement des installations nucléaires qui pourraient, en cas d'accident, impacter le territoire de la Grande Région ;
- la nécessité d'une coopération toujours plus étroite entre les membres de la Grande Région dans le domaine de la sécurité civile.

Considérant

- la communauté d'intérêt qui réunit les populations transfrontalières et que le Sommet des Exécutifs de la Grande Région entend promouvoir, à la recherche de progrès partagés ;
- que la sécurité et la protection des populations dans le voisinage des installations nucléaires constituent un impératif absolu ;
- les travaux engagés par les commissions 4 et 6 du Conseil Parlementaire Interrégional le 15.04.2011 ;

Les Exécutifs de la Grande Région, réunis en Sommet extraordinaire à Metz, le 20 avril 2011, sont convenus :

- de demander à la Commission Européenne, dans une absolue transparence, de leur communiquer les résultats des stress-tests appliqués aux centrales nucléaires de l'Union Européenne, étant entendu que ces stress tests doivent s'appliquer non seulement aux phénomènes naturels (inondation, tremblement de terre, etc.) et aux problèmes techniques et technologiques, ainsi qu'à tous autres accidents d'origine externe de toute nature. En cas de résultats défavorables relatifs à la centrale de Cattenom, celle-ci sera arrêtée conformément aux engagements du Président de la République Française.
- de réaffirmer auprès des autorités compétentes, la nécessité de dispositifs pérennes d'information des populations sur le fonctionnement des installations nucléaires qui les concernent, cette demande pouvant, pour la centrale de Cattenom, se concrétiser par l'élargissement rapide de la composition de la Commission Locale d'Information tel que prévu par la législation française ;
- de renforcer la coopération dans l'établissement de plans de gestion opérationnelle des situations accidentelles par les autorités compétentes et d'adopter un programme régulier d'exercices communs ;
- de procéder à des échanges réguliers et coordonnés des informations relatives à la qualité de l'air issus des dispositifs mis en place par les partenaires.
- de promouvoir des actions coordonnées, tout au long de la filière énergétique de la recherche à la consommation, visant :
 - à réduire la consommation énergétique
 - au soutien des sources d'énergie alternatives au nucléaire, particulièrement les énergies renouvelables

Les exécutifs conviennent de se réunir à nouveau avant la fin de l'année sur ces questions.